

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Diane Hentschel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bdc030e0f29cfe4259ba5e06>

Date d'obtention : 2023-11-29 15:27:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la trousse est essentiel

Qu'il ne faut pas regarder ou confisquer l'appareil électronique (images indécentes)

Faut respecter les interventions en cadre scolaire, les parents doivent aller voir les policiers

les policiers prennent en charge, investiguent... pas moi

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

je saurait un peu plus quoi faire, me référer à la trousse

je serai plus prudente à ne pas questionner trop les élèves

à laisser les policiers intervenir, questionner, investiguer ...

connaître un peu les lois qui se rattache à ces crimes (photos ou vidéos sur les appareils ...)

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

pas trop questionner

la confidentialité

pas regarder moi même le contenu

pas sermoner ou prendre position